

## Secteur 21



### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Cachet de la mairie



M. François LANGLET  
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2023.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Bas-le-Roi, le 03/01/2023

Le maire  
ou le président  
de l'établissement public  
de coopération intercommunale

## Secteur 22



### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Cachet de la mairie



M. Antoine THIERY  
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2023.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Bas-le-Roi, le 03/01/2023

Le maire  
ou le président  
de l'établissement public  
de coopération intercommunale,

## Secteur 23



### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Cachet de la mairie



Mme Angèle PINEAU  
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2023.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Bas-le-Roi, le 03/01/2023

Le maire  
ou le président  
de l'établissement public  
de coopération intercommunale,